

Décision d'adhésion au groupement de commande UGAP pour l'élaboration du marché d'électricité.

Conseil d'administration du 4 mai 2015

Délibération 2015/05/CA-052

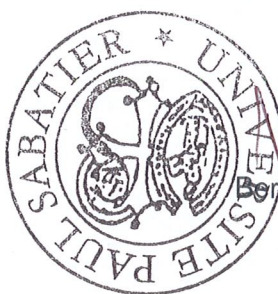
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité du 7 décembre 2010 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident d'adhérer au groupement de commande UGAP pour l'élaboration du marché électricité.

Toulouse, le 4 mai 2015
Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 16

Nombre de voix favorables : 16
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0